



# ASSEMBLEE GENERALE

## Vendredi 8 novembre 2019

LISIEUX  
Parc des Expositions

### PROCES VERBAL

---

Les Clubs affiliés à la Fédération Française de Football et ressortissant de la Ligue de Football de Normandie étaient régulièrement convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et en Assemblée Générale Extraordinaire, le vendredi 08 novembre 2019 à 18 h 30 au Parc des Expositions à Lisieux.

Ces Assemblées sont placées sous la présidence de Pierre LERESTEUX, Président de la Ligue de Football de Normandie, lequel est notamment entouré et accompagné de,

- Roger DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N.,
- Jean Luc GIFFARD, Trésorier Général de la L.F.N.,
- Jean-Pierre GALLIOT, Secrétaire Général Adjoint de la L.F.N.,
- Gilles BELLISSENT, Lionel CHANDELIER, Sauveur CUCURULO, Jean-Pierre DESMONS, Alain FLAMENT, Philippe GUERRIER, Jacques GUESDON, Jean-Michel KOCISZEWSKI, Raynald LEFRANCOIS, Gilbert LEU, Jean-Pierre LOUISE, André LOUP, André MASSARDIER, Yves MICHEL, Eric MOERMAN, Françoise PORTELLO, Nasr Eddine RAHO, Marc ROUTIER, Bertrand VOISIN, Membres du Comité de Direction de la L.F.N.,
- Bernard AUBRIL, Maire de Lisieux,
- Nicolas MARAIS, Président du CROS Normandie,
- Le Cabinet d'Assurances « PEZANT – GRIGNON » représenté par Alain GRIGNON et Stéphane PEZANT,
- Intersport représenté par Richard PERRIN et Loic PIERKOT,
- Kerstie ABERGEL, Directrice Administrative et Financier de la L.F.N.,
- Thierry MONTAGNE, Directeur Technique Régional,
- Le personnel administratif et technique de la L.F.N.,

Etaients excusés :

- Noël LE GRAET, Président de la Fédération Française de Football,
- Lionel BOLAND, Trésorier de la Fédération Française de Football,
- Marc DEBARBAT, Président de la Ligue de Football Amateur,

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE  
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX  
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR



- Hervé MORIN, Président du Conseil Régional de Normandie,
- François AUBEY, Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie
- Daniel DE LA CROUEE, Maire-Adjoint chargé des sports de la ville de Lisieux
- Jean-Paul SOULBIEU, Vice-Président chargé des finances de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie

Après avoir déclaré l'ouverture de la séance et, sans autre préalable, le Président, Pierre LERESTEUX, cède la parole à Bernard AUBRIL, lequel, en qualité de Maire de la Ville de Lisieux, accueille, avec plaisir, tous les représentants des Clubs.



## **INTERVENTION DE PIERRE LERESTEUX, Président de la L.F.N.**

« Je tiens tout d'abord à vous souhaiter à toutes et à tous la bienvenue à notre assemblée, ici ce soir.

Je salue Monsieur Nicolas MARAIS, Président du CROS qui nous fait l'honneur de sa présence.

Je salue également tous nos partenaires non seulement pour leur soutien financier mais également pour leur fidélité qui témoigne leur attachement à la pérennité du football normand.

Je souhaite adresser un message particulier aux 5 Présidents de Districts.

Leur collaboration nous permet de travailler en parfaite osmose pour le bien de tous les clubs et la conduite de tous les dossiers qui nous concernent.

Leur rôle s'intensifie avec la configuration géographique de notre ligue.

Véritables courroies de transmission, ils sont des relais indispensables.

Ils apportent une relation et un service de proximité au service des clubs et de la Ligue.

Merci à eux et à leurs équipes.

La gestion de la Ligue résulte d'un ensemble de synergies favorisé par l'action permanente des bénévoles qui composent les commissions, je vous assure qu'ils méritent une mention pour le travail qu'ils accomplissent et le respect pour leur engagement.

C'est pourquoi je m'adresse à toute l'équipe du Comité de Direction, les Présidents et les membres de commissions, les éducateurs, les arbitres.

Je n'oublierai pas Madame ABERGEL, notre directrice notamment pour son engagement et sa maîtrise du dossier relatif aux travaux de la Ligue et l'organisation du personnel.

J'en profite pour vous présenter nos excuses en ce qui concerne quelques dysfonctionnements que vous auriez pu rencontrer ces derniers temps.

En effet, les travaux ont perturbé, peu ou prou, le travail de nos services. D'ailleurs, je souhaite les remercier pour leur travail dans un contexte difficile.

Nous vous savons objectifs et compréhensifs.

Cette année aura été marquée par l'accueil de la Coupe du Monde Féminine au Havre et l'implantation de la Ligue à Lisieux.

Nous ne vous rappellerons pas le succès retentissant de la Coupe du Monde Féminine, elle montre combien notre discipline se développe grâce à son caractère pluridisciplinaire.

Nous avons accueilli pas moins de 7 matchs qui ont rencontré un réel succès puisque 122 000 spectateurs y ont participé dans une ambiance festive dans le Stade, ainsi que dans les rues du Havre.

Par ailleurs, nombreux sont celles et ceux qui ont séjourné dans notre Région pour l'occasion.

Ce succès populaire n'aurait pas été possible dans le concours de la ville du Havre, du HAC et de tous les clubs dont nous nous félicitons de la collaboration pour ce qui fut une exposition de la dynamique du football normand et également un évènement touristique international pour la ville du Havre et la Région Normandie.

Notre implantation à Lisieux, au centre de la Normandie est désormais une réalité, nous sommes aujourd'hui convaincus que nous avons pris la décision appropriée pour apporter le meilleur service aux clubs, dirigeants éducateurs et arbitres de toute la Région.

Au-delà de la centralité géographique et de la réponse à la problématique de proximité, nous avons optimisé notre implantation en intégrant le pôle espoir au siège.

Notre Ligue est devenue la première de France à avoir concrétisé une telle structure en regroupant son pôle administratif et son pôle éducatif. Ce dernier étant un nouveau projet pour la Ligue, tout n'est pas finalisé, reste des mises au point avec la ville.

Ainsi, nous donnons un sens plus concret à la réunification du football normand.

Concomitamment au chantier de Lisieux, les équipes techniques et d'arbitrage ont continué leur travail de fond en formant nombre de dirigeants, d'éducateurs et d'arbitres.

Ils ont également continué le déploiement de la labellisation en collaboration avec les clubs.

Nous continuons également notre mission auprès du football universitaire en relation avec l'éducation nationale, les universités et les clubs.

Vous le voyez, encore et toujours, notre ligue avance, conduit des projets, anime des évènements et propose une démarche pionnière.

Il ne faut pas cependant occulter nos faiblesses et nos menaces.

Je citerai en particulier le sujet de l'arbitrage.

Nous manquons de vocations pour l'arbitrage, nous devons, avec le concours des clubs mettre en place des plans d'actions pour solidifier un maillon indispensable au bon fonctionnement des compétitions sportives, nous devons également anticiper pour répondre aux contraintes réglementaires en la matière et résoudre les risques de sanctions sportives.

Nous menons avec les clubs et toutes nos composantes, de nombreuses actions qui s'inscrivent dans une logique de développement pluridisciplinaire du football normand sur un territoire élargi.

Force est de constater que nous y parvenons, en innovant, en proposant des évènements, en servant le sport, les jeunes et les moins jeunes ...

Progressivement, nous construisons l'édifice de la Ligue de Normandie par son organisation, son fonctionnement, sa dynamique.

C'est pourquoi, je vous remercie vraiment sincèrement toutes et tous.

Je suis certain que nous réaliserons encore de belles choses pour le développement du football en Normandie, grâce à notre travail d'équipe, à notre cohésion, à notre imagination et notre vitalité. Et pour sceller cet engagement, je vous annonce une bonne nouvelle. A ma demande, en accord avec le Trésorier Général, le Comité de direction a décidé l'abrogation des droits d'engagement l'an prochain pour les championnats des équipes U13 à U18.

Merci encore et belle soirée. ».



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

## 1 – APPEL DES DELEGUES – ROGER DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N.

Les opérations de pointage, une fois effectuées, permettent de constater que les quorums fixés statutairement ;

- Pour l'Assemblée Générale Ordinaire : 1/3 au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le 1/3 au moins de la totalité des voix.

- Pour l'Assemblée Générale Extraordinaire : la présence de la moitié plus un au moins des membres, représentant au moins la moitié plus une des voix,

Sont atteints pour que, sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour des Assemblées Générales, les délégués puissent valablement délibérer.

Sur un total de 754 Clubs affiliés, représentant un total de 4751 voix, 442 Clubs sont présents physiquement ou représentés par pouvoir (58.62% des inscrits), ceux-ci constituant un total de 2915 voix (61.36% des inscrits).

## 2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 DECEMBRE 2018 – ROGER DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N.

M. DESHEULLES, Secrétaire Général, soumet le procès verbal de l'Assemblée Générale à l'approbation de l'assemblée.

### VOTE

Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2018

### RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2382 voix
- Sont CONTRE : 331 voix
- Abstentions : 202 voix

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2018 est adoptée à 87.80% des suffrages exprimés.



# L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

## **3 – PROPOSITION ET ADOPTION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES – ROGER DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N.**

### **3.1 - Modification du siège social**

M. DESHEULLES évoque que, lors de la fusion, le Comité de Direction avait décidé de positionner le siège social de la L.F.N. au Havre dans les locaux du District de Football de Seine-Maritime (31, Rue de Trigauville).

Aujourd'hui, nous avons emménagé au sein d'un nouveau bâtiment à Lisieux situé 19, Rue Paul Doumer, que le Président présentera lors de l'inauguration. Pour se mettre en conformité avec l'article 5 des Statuts de la Ligue, nous devons soumettre le transfert du siège social au vote.

M. DESHEULLES rappelle que le souhait général était de trouver et d'implanter les instances de la Ligue en un site central de la Normandie. Deux ans après et grâce au travail remarquable d'un groupe de 6 personnes emmené par Yves MICHEL accompagné de Jean-Michel KOCISZEWSKI, Lionel CHANDELIER, Eric MOERMAN, Jacques GUESDON et Alain COLOMBIER, nous avons un site fonctionnel.

### **VOTE**

Transfert du siège social du 31, Rue de Trigauville, 76600 LE HAVRE au 19, Rue Paul Doumer, 14100 LISIEUX

### **RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE**

- Sont POUR : 2310 voix
- Sont CONTRE : 505 voix
- Abstentions : 100 voix

Le transfert du siège est approuvé à 82.06%.



M. DESHEULLES fait état des encouragements reçus de M. Noël LE GRAËT, Président de la Fédération Française de Football, adressés au Président de la Ligue :

« Monsieur le Président, Cher Pierre,

Vous avez comme toutes les ligues de football en France dû gérer la fusion liée à la réforme territoriale. Cette opération était difficile, il a été nécessaire de faire travailler ensemble des personnes qui ne se connaissaient pas.

Le regroupement de vos sièges à Lisieux à Lisieux, opération unique en France à ce jour, est le témoignage d'une réussite plus large : la Ligue constitue aujourd'hui une seule et même entité solidaire. Je tenais à vous adresser mes plus vifs remerciements à vous et à ceux qui vous ont appuyé dans cette démarche pour relever ce défi avec une telle efficacité.

Soyez assuré de ma fidèle amitié. »

### **3.2 - Allègement des modifications**

Lors de la dernière Assemblée Fédérale, la Fédération a légiféré sur un allègement des modifications réglementaires à soumettre lors des Assemblées Générales exceptées les mesures structurantes des compétitions notamment les accessions/descentes, les règles de départage, les conséquences des forfaits.

**VOTE**

Acceptez-vous la segmentation des activités telle que proposée ?

**RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE**

- Sont POUR : 2029 voix
- Sont CONTRE : 660 voix
- Abstentions : 226 voix

La segmentation des activités est approuvé à 75,46%.

Suite à ce dernier vote, M. DESHEULLES clôt l'Assemblée Générale Extraordinaire.





## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### 4 – RAPPORT MORAL DE LA SAISON 2018/2019 – ROGER DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N.

M. DESHEULLES, Secrétaire Général, fait état de son rapport moral qu'il soumet au vote de l'Assemblée Générale.

#### VOTE

Rapport moral

#### RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE

- o Sont POUR : 2276 voix
- o Sont CONTRE : 428 voix
- o Abstentions : 211 voix

Ce dernier est adopté 84.17%.



### 5 – PRESENTATION DES COMPTES CLOS AU 30.06.19 – JEAN-LUC GIFFARD, Trésorier de la L.F.N.

Jean-Luc GIFFARD indique que le processus de fusion se termine avec les ventes des deux anciennes antennes de Saint-Etienne-du-Rouvray et Caen ainsi que les deux déménagements sur le site unique de Lisieux et cela se traduit par un certain nombre d'éléments dans les comptes notamment **des conséquences sociales** dues au long processus de négociation avec les salariés pour les accompagner dans ce changement de conditions de travail. Pour cela, un groupe de travail a été constitué, la volonté de la Ligue étant de conserver l'ensemble du personnel. Les négociations ont permis la signature d'un accord d'entreprise le 3 mai 2019 prévoyant :

- 2 jours de télétravail
- 90% de prise en charge des frais de transport public
- Prime d'incitation de 4000€ payable en 2 ans
- Prime de déménagement (2500€ maximum si déménagement dans les 20km aux alentours de Lisieux)

Ensuite, des avenants ont été signés avec les salariés ayant accepté ces conditions. Sur l'ensemble du personnel, 8 salariés ont signalés leur refus, ce qui a amené à des licenciements pour motif économique (3 accords transactionnels réalisés ou en cours).

Concernant le nouveau siège (école Paul Doumer), il a été livré le 31 juillet 2019 avec une prévision d'achèvement des travaux courant novembre pour les finitions. Concernant le pôle (école Cité Jardin), il sera livré courant mars/avril 2020. Pour ses deux bâtiments, la Ligue a réalisé un acompte de 922 K€ afin de financer les premiers travaux.

Jean-Luc GIFFARD rappelle que le coût des travaux s'élève à **4,5 millions d'euros** avec :

- 2 millions d'autofinancement (vente des sièges) et
- un emprunt de 2,5 millions d'euros au Crédit Agricole

Jean-Luc GIFFARD fait ensuite un état des grands événements ayant eu lieu sur la saison 2018/2019 :

- **la vente de l'ancien siège de Saint-Etienne-du-Rouvray** sur l'exercice de 900 k€ avec une valeur nette comptable de 979 k€, soit une moins value de 79 K€.

*La vente de Caen sera comptabilisée sur l'exercice suivant : 1,56 M€ avec une valeur nette comptable de 1,28 M€, soit une plus-value latente de 287 K€.*

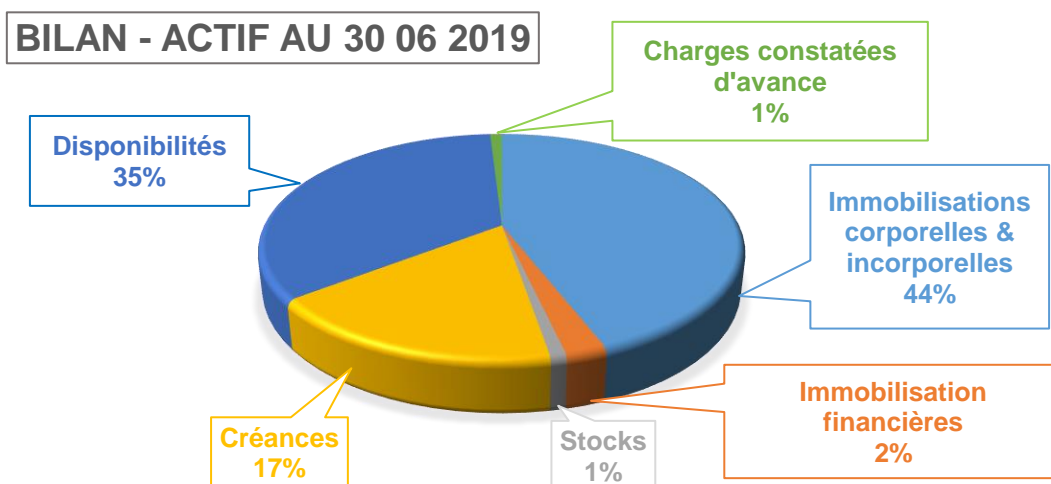
- **sur le plan social**, et suite aux négociations :
  - o les salariés ayant accepté de venir à Lisieux : 40K€ / an pendant 2 ans
  - o les salariés ayant refusé : provision de 328K€ (licenciement) – 128K€ de reprise sur provision (coût de l'indemnité de fin de carrière calculé tous les ans), soit un coût de 200 K€.
- **la Coupe du Monde Féminine 2019 au Havre** : la FFF a versé une subvention de 100K€ utilisée à 100% pour les actions de promotion (tournée promotionnelle, Mondial des P'tiotes, opération Tout Ô foot)
- **la Coupe des Régions** : l'équipe de Normandie s'est qualifié, lors du tour intermédiaire en Croatie, pour participer à la finale européenne en Bavière, en battant le pays hôte, tenante du titre. Les coûts de ces deux voyages ont été comblés par les subventions et partenaires.

Jean-Luc GIFFARD présente ensuite les habituels pièces comptables (bilan et compte de résultats).

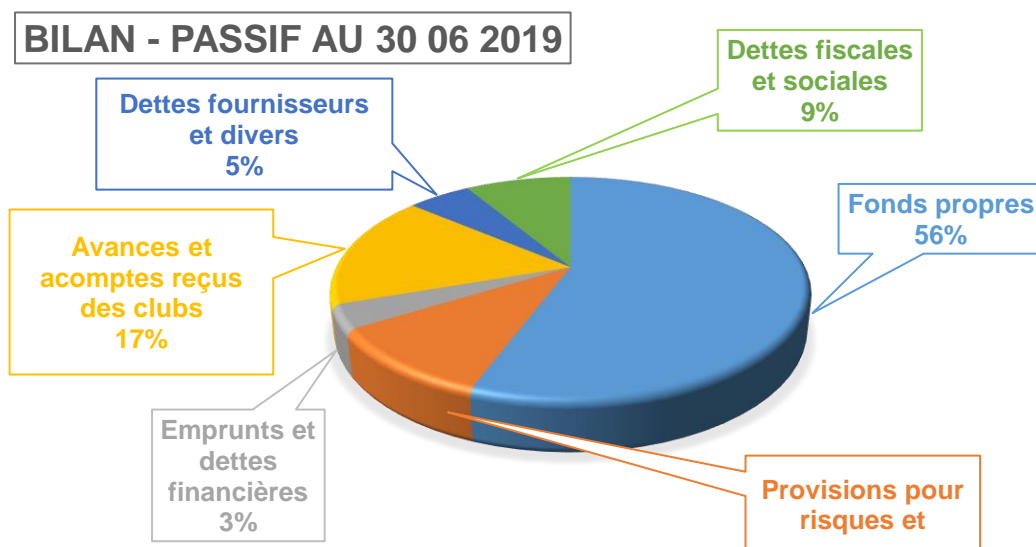
- **Bilan**

Dans le passif, les provisions pour pensions correspondent aux indemnités de fin de carrière énoncées plus haut ainsi que les provisions pour restructuration correspondant aux coûts des licenciements. Concernant les fonds propres, nous avons une valeur associative de 3,173 M€ et dans la mesure où nous avons un déficit de 68k€ cette année, il est à déduire des fonds propres ce qui donne 3,105 M€.

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/19
<b>ACTIF</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Concessions, brevets et droits assimilés	7 159,24	5 338,13	1 821,11
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains	82 787,91		82 787,91
Constructions et agencements	1 523 789,60	353 732,26	1 170 057,34
Installations techniques, matériel et outillage	50 231,27	39 948,99	10 282,28
Autres immobilisations corporelles	1 159 992,00	890 566,60	269 425,40
Immob. en cours / Avances et acomptes	922 023,47		922 023,47
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations et créances rattachées	7 001,00		7 001,00
Prêts district	60 000,00		60 000,00
Autres immobilisations financières	62 870,30		62 870,30
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 875 854,79</b>	<b>1 289 585,98</b>	<b>2 586 268,81</b>
<b>Stocks</b>			
Marchandises	51 014,88		51 014,88
<b>Créances</b>			
clubs	423 673,32	40 655,88	383 017,44
Autres créances	580 089,08	100,00	579 989,08
<b>Divers</b>			
Valeurs mobilières de placement	450 000,00		450 000,00
Disponibilités	1 472 067,16		1 472 067,16
Charges constatées d'avance	52 174,02		52 174,02
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 029 018,46</b>	<b>40 755,88</b>	<b>2 988 262,58</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>6 904 873,25</b>	<b>1 330 341,86</b>	<b>5 574 531,39</b>



	Net au 30/06/19
<b>PASSIF</b>	
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 173 652,08
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-68 216,51</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>3 105 435,57</b>
Provisions pour risques	73 918,00
Provisions pour pensions	182 213,93
Provision pour restructuration	328 355,00
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>584 486,93</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	52 041,16
Emprunts et dettes financières FFF et cautions clubs	142 800,00
Avances et acomptes reçus clubs créditeurs	920 453,86
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	148 950,86
Dettes fiscales et sociales	480 450,87
Autres dettes	139 862,14
Produits constatés d'avance	50,00
<b>DETTES</b>	<b>1 884 608,89</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>5 574 531,39</b>



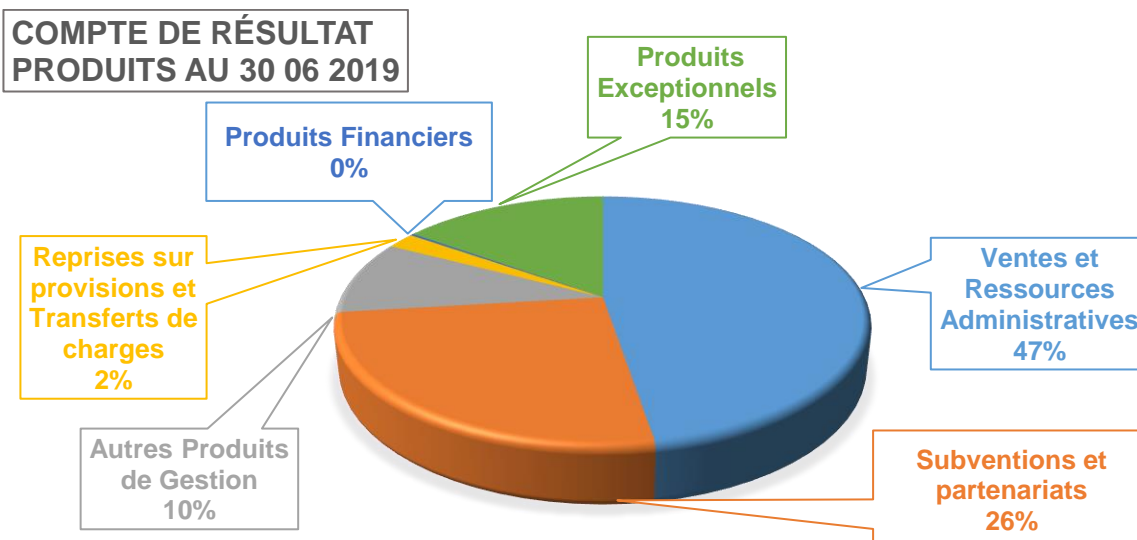
- **Compte de résultat**

Nous avons un déficit de 68k€.

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b><u>ACHATS ADMINISTRATIFS</u></b>	555 352 €	<b><u>RECETTES ADMINISTRATIVES</u></b>	3 069 348 €
Licences, Démissions	432 555 €	Licences, Démissions	2 345 514 €
Four. Administratives, petit équip.	14 202 €	Amendes et Cotisations	477 865 €
Equipements sportifs, ballons	45 107 €	Engagements	125 680 €
Energie, Combustible, Eau	56 544 €	Produits Divers : BF, billets,	120 289 €
Objets Promotionnels, Récompenses	39 519 €	brochures, livres, médailles, tablettes	
Variation des stocks	32 575 €	<b><u>SUBVENTIONS</u></b>	1 595 716 €
		Subvention FFF	1 235 326 €
<b><u>SERVICES EXTERIEURS</u></b>	593 067 €	Subventions diverses	138 500 €
Locations	111 474 €	Partenariats, mécénats	221 890 €
Entretien et Assurances	122 552 €		
Billetterie, documentation	180 093 €		
Personnel détaché	17 897 €		
Honoraires	41 578 €		
Publicité, Transport	59 833 €		
Affranch, télécommunications, internet	37 632 €		
Services Bancaires et cotisations	22 008 €		
<b><u>AUTRES SERVICES</u></b>	632 955 €		
Déplacements	185 970 €		
Missions, réceptions	446 985 €	<b><u>AUTRES PRODUITS</u></b>	472 310 €
		Stages	353 813 €
<b><u>IMPOTS ET TAXES</u></b>	159 417 €	Journées des Ligues & Coupe de France	118 497 €
<b><u>PERSONNEL ADMINIS, TECHNIQUE</u></b>	1 874 430 €		
<b><u>AUTRES CHARGES</u></b>	988 220 €	<b><u>PRODUITS FINANCIERS</u></b>	16 183 €
Charges de gestion courante	13 080 €	<b><u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u></b>	931 023 €
Subventions versées aux districts	823 584 €		
Subventions diverses	151 556 €	<b><u>PROVISIONS UTILISEES</u></b>	128 003 €
<b><u>CHARGES FINANCIERES</u></b>	568 €		
<b><u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u></b>	1 310 139 €		
<b><u>DOT. AMORT. &amp; PROVISIONS</u></b>	166 653 €		
<b><u>SOUS TOTAL</u></b>	6 280 801 €	<b><u>SOUS TOTAL</u></b>	6 212 583 €
<b><u>EXCEDENT</u></b>	- €	<b><u>DEFICIT</u></b>	68 218 €
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	6 280 801 €	<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	6 280 801 €

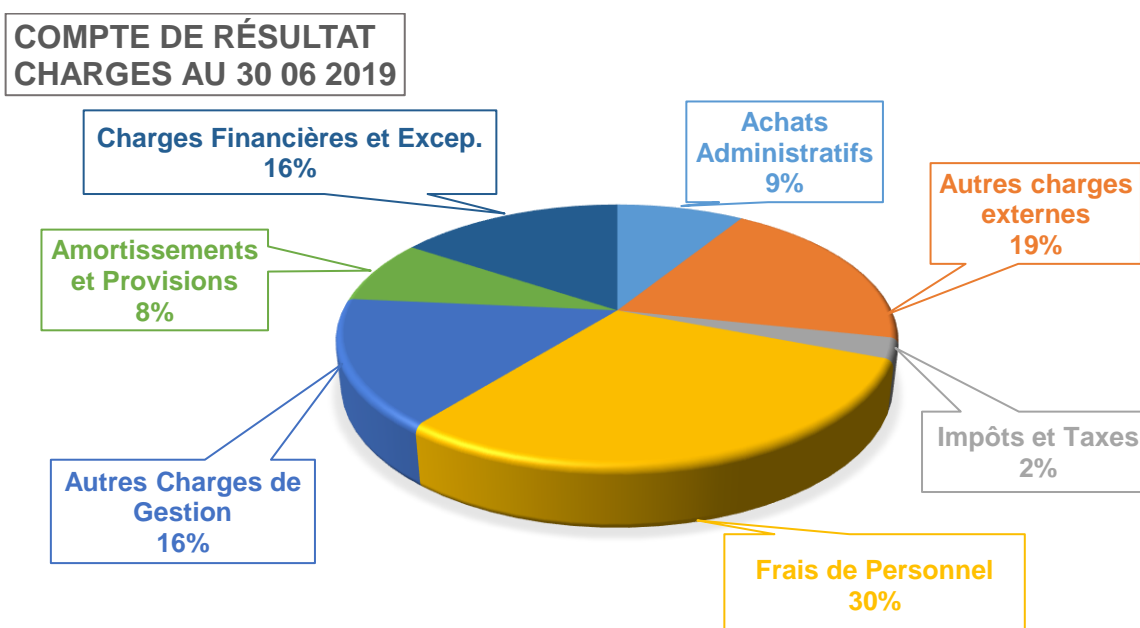
**Les grandes variations au niveau des produits** concernent :

- les produits d'activités annexes de 120 K€ dont les bons de formations pour 118 k€,
- les subventions de la FFF pour 1,235 M€ qui correspondent à celles de la National 3, la Coupe du Monde Féminine 2019, la Coupe des Régions, le fonctionnement, l'ETR, l'emploi informatique et les conventions d'objectifs (dont une partie est réservée aux 5 Districts),
- le partenariat : une augmentation de 71K€ (150 k€ en N-1 et 221k€ en N) dont une partie est dûe à l'exceptionnel comme la Coupe du Monde Féminine et la Coupe des Régions.



**Les grandes variations au niveau des charges** correspondent :

- aux salaires avec un gain de 160 K€ avec le non remplacement d'une salariée partie en mai 2018 et les indemnités CPAM dues aux arrêts maladie sur le 2ème trimestre 2019 de 6 salariés,
- aux missions/réceptions : augmentation de 40 K€ qui s'explique par de l'exceptionnel sur la Coupe des Régions et la Coupe du Monde 2019 (compensé par ailleurs par des subventions)
- aux locations : 111 K€, soit une augmentation de 40 K€ due en grande partie à la location des locaux de Sotteville-lès-Rouen (suite à la vente de l'antenne de Saint-Etienne-du-Rouvray et en attente du déménagement à Lisieux).



Jean-Luc GIFFARD énonce ensuite les reversements de la Ligue aux différents acteurs du football :

- *Coupe de Normandie* : la LFN reverse 30K€ sous forme de dotations maillots et financières pour les finalistes, vainqueurs, ½ finalistes ainsi que les petits-poucets des districts,
- *Foot Normand* : 30K€ avec la remise de ballons et la distribution du magazine dans tous les clubs normands
- *Sections sportives* : 85K€ en équipements et dotations financières
- *Bénévoles et Clubs* : 50K€ en équipements diverses (ballons, buts gonflables, t-shirts) mais aussi les bons de formations, les dotations bénévoles du mois etc ...
- **Soit un reversement aux clubs pour un montant de 195 k€**
- **Et aux districts de 823k€**

Pour conclure et avant de procéder aux votes de l'adoption des comptes clos et de l'emprunt de la Ligue auprès du Crédit Agricole, sur un budget de 6,280 M€ (dont 900 K€ de vente du siège de Saint-Etienne-du-Rouvray), nous avons un déficit de 68 K€ dû en grande partie à la moins-value sur l'antenne de Rouen).

Il rappelle que la saison prochaine, nous aurons une plus-value latente avec la vente de l'antenne de Caen (287 K€) mais aussi une charge supplémentaire avec l'ouverture du Pôle Espoir (entre 120 et 150K€) qui sera croissant sur 2 années puisque la première accueillera 17 élèves et la suivante, 17 autres, soit un total de 34 stagiaires.

Il précise également qu'il faudra faire face au remboursement de l'emprunt hypothécaire que nous souscrivons, après votre vote, auprès du Crédit Agricole pour un montant de 2.5 M€ (1.25 M€ auprès du Crédit Agricole Normandie Seine et 1.25 M€ auprès du Crédit Agricole Normandie), soit un remboursement de 138K€ par an sur 20 ans avec un taux de 1,38%.

Il informe les clubs que le Comité de Direction n'a prévu aucune augmentation des tarifications.

*Une question est posée par M. Pascal CHIVARD, Dirigeant du club de la JEUNESSE FERTOISE BAGNOLES, afin de savoir à quel endroit apparait l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole dans le bilan. Jean-Luc GIFFARD lui répond que l'emprunt apparaîtra sur le bilan de la saison prochaine puisqu'il n'est pas encore contracté.*

Il soumet enfin à l'approbation de l'Assemblée Générale la possibilité de donner tout pouvoir au Président de la Ligue de Football de Normandie d'effectuer l'emprunt et de signer les actes notariés de prêt hypothécaire aux conditions ci-dessus mentionnées et celles d'usage que le président jugera convenable.



## **6 – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, Intervention de M. FRANCOIS-XAVIER COUSSIN**

M. COUSSIN présente les rapports en qualité de commissaire aux comptes de la Ligue de Football de Normandie :

- un rapport sur les comptes annuels de la L.F.N.,
- un rapport sur les conventions dites réglementées.

En exécution de la mission confiée par l'Assemblée Générale, le cabinet a effectué l'audit des comptes annuels de la L.F.N. relatifs à l'exercice clos du 30.06.2019. Ils certifient que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

En l'application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relative à la justification de nos appréciations, ils nous informent que les appréciations, les plus importantes auxquelles ils ont procédé, selon leurs jugements professionnels, ont porté sur les caractères appropriés

des principes comptables appliqués. Les appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de leur opinion exprimé ci-avant. Ils n'expriment pas d'opinion sur les éléments des comptes annuels pris isolément.

Ils ont également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Ils n'ont pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, sur les informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant le rapport sur les conventions réglementées, ils leur appartient de communiquer sur la base des informations données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont ils ont été avisés ou qu'ils auraient découvertes à l'occasion de leur mission sans avoir à se prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les articles R.602-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Ils ont mis en œuvre les diligences qu'ils ont estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à leur mission.

Ils informent les clubs qu'ils n'ont été avisés d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé qui serait à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application de l'article L.602-5 du Code de commerce.

#### **VOTE**

Approbation des comptes clos du 30.06.2019, du rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos du 30.06.2019 ainsi que de la délégation au Président de la Ligue de Football de Normandie pour effectuer l'emprunt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 2.5M€ réparti entre 1.25M€ auprès du Crédit Agricole Normandie Seine et 1.25M€ auprès du Crédit Agricole Normandie.

#### **Résultat de vote électronique**

- Sont POUR : 1980 voix
- Sont CONTRE : 820 voix
- Abstentions : 115 voix

Ces derniers sont adoptés à 70.71%.



## **6 – AFFECTATION DU RESULTAT, JEAN-LUC GIFFARD, Trésorier de la L.F.N.**

#### **VOTE**

Adoption du résultat dans un compte appelé « report à nouveau »

#### **RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE**

- Sont POUR : 2009 voix
- Sont CONTRE : 768 voix
- Abstentions : 138 voix

L'affectation du résultat est adopté à 72.34%.





## **7 – MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX ET LEURS ANNEXES – JEAN-PIERRE GALLIOT, Secrétaire Général Adjoint de la L.F.N.**

Jean-Pierre GALLIOT énonce les modifications aux textes règlementaires, peu nombreuses pour cette saison, ce qui permettra à chacune d'être soumise au vote. Pour rappel, à l'occasion de la fusion, la Ligue a dû réécrire l'ensemble des textes règlementaires. Le choix s'est porté vers l'option de reprendre pratiquement dans l'intégralité les textes fédéraux (Règlements Généraux de la Fédération Française de Football). Bien sur, ils avaient été complétés de dispositions spécifiques à la Ligue de Football de Normandie. Cette option a pour conséquence que lorsque la FFF est amenée à modifier ses textes et que certains d'entre eux sont d'application obligatoire, ils sont forcément repris dans les Règlements Généraux de la Ligue sans sollicitation de l'Assemblée Générale.

En revanche, dès lors qu'une modification concerne l'organisation régionale ou est d'origine régionale, l'Assemblée Générale des clubs est forcément sollicitée, ce qui est le cas des 6 prochaines modifications proposées.

### **MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX**

#### ➤ **Article 73 : Surclassement d'un joueur**

- ✎ Insertion dans les règlements des compétitions régionales féminines des possibilités de surclassement de joueuses U16 F en Senior
- ✎ Responsabilisation de chacun des Districts dans la définition des surclassements autorisés sur son territoire en compétitions féminines (à la demande des Districts)

#### **VOTE**

Modification de l'article 73 des Règlements Généraux

#### **RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE**

- Sont POUR : 2262 voix
- Sont CONTRE : 459 voix
- Abstentions : 194 voix

La modification de l'article 73 des Règlements Généraux est adoptée à 83.13%.



#### ➤ **Annexe 7 : Engagement d'équipes de jeunes**

- ✎ Extension à la catégorie U11 de la reconnaissance des équipes du football d'animation

#### **VOTE**

Modification de l'annexe 7 des Règlements Généraux

#### **RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE**

- Sont POUR : 2597 voix
- Sont CONTRE : 146 voix
- Abstentions : 172 voix

La modification de l'annexe 7 des Règlements Généraux est adoptée à 94.68%.



## ➤ Annexe 8 : Statut Régional des Educateurs – Obligations des clubs

- ↵ Réajustement des obligations imposées dans les catégories de niveau inférieur
- ↵ Uniformisation sur l'ensemble des catégories des dérogations possibles

### **VOTE**

Modification de l'annexe 8 des Règlements Généraux

### **RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE**

- Sont POUR : 2453 voix
- Sont CONTRE : 324 voix
- Abstentions : 138 voix

La modification de l'annexe 8 des Règlements Généraux est adoptée à 88.33%.

\*\*\*\*\*

## ➤ Annexe 9 : Départage des équipes

- ↵ Apport d'une précision quant à l'identité du rang des équipes à départager
- ↵ Extension aux compétitions à 6 équipes des règles applicables aux compétitions à 8 équipes
- ↵ Ajout d'un complément relatif à la prise en compte d'un retrait de point - 2 types :
  - un retrait de point global pour des raisons disciplinaires qui ne peut pas être pris en compte dans le départage
  - un retrait de point par équipe et un match particulier, il est pris en compte dans le départage

### **VOTE**

Modification de l'annexe 9 des Règlements Généraux

### **RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE**

- Sont POUR : 2400 voix
- Sont CONTRE : 272 voix
- Abstentions : 243 voix

La modification de l'annexe 9 des Règlements Généraux est adoptée à 89.82%.

\*\*\*\*\*

## **MODIFICATION DES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS**

### ➤ **SENIORS**

#### ● **Article 6 : Accessions et descentes**

- ↵ Dynamiser le championnat Seniors Régional 2 en augmentant de 4 à 6 le nombre d'équipes accédant en Régional 1 en faisant accéder les deux meilleurs 2<sup>ème</sup>. Cela aura pour conséquence la descente de 6 équipes de Régional 1. (vœu de l'U.S. DE BOLBEC)

### **VOTE**

Modification du règlement de championnat Seniors Régional 2

### **RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE**

- Sont POUR : 1044 voix
- Sont CONTRE : 1599 voix
- Abstentions : 272 voix

La proposition de modification du règlement de championnat Seniors Régional 2 est refusée à 60.50%.



## ➤ CHAMPIONNAT U14

### • Article 6 : Accessions et descentes

- ↳ Evolution de l'organisation du championnat passant de 2 groupes de 12 clubs (24 équipes) à 4 groupes de 8 clubs (32 équipes) sur un championnat à 2 phases

## VOTE

Modification du règlement de championnat U14

### RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2192 voix
- Sont CONTRE : 399 voix
- Abstentions : 324 voix

La modification du règlement de championnat U14 est adoptée à 84.60%.



*M. Jean-Michel AUBERT, Président de BOURGUEBUS SOLIERS F.C., intervient sur les votes qui ont eu lieu. Il indique que, dans les propositions règlementaires envoyées aux clubs avant l'Assemblée Générale, il était fait référence à un changement de diplôme au niveau du Statut des Educateurs mais s'étonne de ne pas en avoir entendu parler. Il s'agit de l'obligation, lorsqu'une équipe de U18 monte de District en Régional 3, d'avoir un entraîneur diplômé du C.F.F.3. Cette disposition n'a pas été votée, elle a été englobée dans le vote de l'annexe 8 et il regrette qu'elle n'est pas été précisée.*

*De plus, il précise qu'il a exprimé son refus sur cette nouvelle disposition, par mail avant l'Assemblée Générale, et aurait souhaité qu'on lui donne la parole pour exprimer son avis.*

Pour clore les discussions et montrer la bonne volonté de la Ligue, M. GALLIOT propose à l'Assemblée Générale de voter cette disposition. Le texte actuel prévoit que, pour une équipe U18 R2 ou R3, un C.F.F.2 ou C.F.F.3 est exigé. La proposition de modification est « **pour une équipe U18 R2 ou R3, un éducateur diplômé du C.F.F.3 est exigé** ».

## VOTE

Modification de l'annexe 8 concernant les équipes U18 R2 ou R3

### RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 858 voix
- Sont CONTRE : 1696 voix
- Abstentions : 361 voix

La modification du règlement de l'annexe 8 concernant les équipes U18 R2 ou R3 est refusée à 66.41%.



## 8 – ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU FOOTBALL DIVERSIFIE AUX AG DE LA L.F.A. – ROGER DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N.

Roger DESHEULLES rappelle que la Ligue de Football de Normandie est représentée lors des Assemblées Générales de la F.F.F. et de la L.F.A mais qu'elle n'avait pas de représentant du football diversifié auprès de la L.F.A..

Il indique que la Ligue a reçu la candidature de Thierry GRIEU, actuel Président de la Commission Régionale Futsal, d'où sa légitimité à ce poste.

### VOTE

Candidature de Thierry GRIEU en tant que représentant du football diversifié aux AG de la L.F.A.

### RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2279 voix
- Sont CONTRE : 352 voix
- Abstentions : 284 voix

Les délégués sont élus à 86.62%.



Roger DESHEULLES mentionne l'obligation d'élire tous les ans les délégués représentant le football amateur aux AG de la LFA (1 titulaire et 1 suppléant par tranche de 50 000 licenciés donc 2 titulaires et 2 suppléants pour la LFN) et le souhait des délégués actuels de renouveler leurs mandats, informant également qu'aucune autre candidature n'a été reçue.

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Jean-Luc GIFFARD <i>Trésorier de la L.F.N.</i>	Françoise PORTELLO <i>Membre du Comité de Direction L.F.N</i>

### VOTE

Délégués représentants les clubs amateurs aux assemblées générales fédérales (FFF/LFA) pour une durée d'un an

### RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2416 voix
- Sont CONTRE : 332 voix
- Abstentions : 167 voix

Les délégués sont élus à 87.92%.



Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Marine ALLEZ <i>Capitaine de l'équipe féminine du H.A.C.</i>	Christophe LECUYER <i>Président de l'A.F. VIROIS</i>

## VOTE

Délégués représentants les clubs amateurs aux assemblées générales fédérales (FFF/LFA) pour une durée d'un an

## RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2445 voix
- Sont CONTRE : 287 voix
- Abstentions : 183 voix

Les délégués sont élus à 89.49%. M. DESHEULLES les félicite.



## **9 – ELECTIONS DE REMPLACANTS SUITE A LA DEMISSION DE M. JACKY CERVEAU – ROGER DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N.**

M. DESHEULLES annonce que, suite à la démission de M. CERVEAU de toutes les instances de la Ligue de Football de Normandie, le Comité de Direction a procédé à son remplacement dans toutes les commissions dont il faisait partie. Deux postes qu'il occupait sont soumis à l'agrément de l'Assemblée Générale.

### ➤ Membre du Comité de Direction

En application de nos statuts et de leur article 13-3, lorsqu'il y a une vacance au sein du Comité de Direction, le Président de la Ligue propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche assemblée générale. Ce candidat doit remplir les conditions générales d'éligibilité fixées par les présents statuts. Ces conditions ont été vérifiées par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales (le fait d'être membre d'un club, ligue ou district depuis plus de 6 mois).

Le choix du Président Pierre LERESTEUX s'est porté sur Mme Florence LE MAISTRE. M. DESHEULLES lui demande de se présenter à l'Assemblée.

## VOTE

Election de Mme Florence LE MAISTRE en tant que membre du Comité de Direction de la L.F.N.

## RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2699 voix
- Sont CONTRE : 124 voix
- Abstentions : 92 voix

L'élection de Mme Florence LE MAISTRE en tant que membre du Comité de Direction de la L.F.N. est adoptée à 95.61%.



### ➤ Président Délégué de la Ligue de Football de Normandie

Il en est de même pour l'élection du Président Délégué de la L.F.N. dont M. CERVEAU occupait les fonctions. Sur proposition du Président Pierre LERESTEUX, le choix s'est porté sur M. Jean-Michel KOCISZEWSKI. M. DESHEULLES lui demande également de se présenter à l'Assemblée.

## **VOTE**

Election de M. Jean-Michel KOCISZEWSKI en tant que Président Délégué de la L.F.N.

### **RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE**

- Sont POUR : 1984 voix
- Sont CONTRE : 659 voix
- Abstentions : 272 voix

L'élection de M. Jean-Michel KOCISZEWSKI en tant que Président Délégué de la L.F.N. est adoptée à 75.07%.



M. DESHEULLES reprend la parole et annonce le dernier vote qui, suite à l'élection de Jean-Michel KOCISZEWSKI en tant que Président Délégué de la L.F.N., porte sur sa représentation aux Assemblées Fédérales et aux Assemblées Générales de la Ligue de Football Amateur. Ce droit est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

## **VOTE**

Validation de la représentation de M. Jean-Michel KOCISZEWSKI aux Assemblées Fédérales et aux Assemblées Générales de la Ligue de Football Amateur

### **RESULTAT DE VOTE ELECTRONIQUE**

- Sont POUR : 2013 voix
- Sont CONTRE : 506 voix
- Abstentions : 396 voix

La représentation de M. Jean-Michel KOCISZEWSKI aux Assemblées Fédérales et aux Assemblées Générales de la Ligue de Football Amateur est validée à 79.91%.

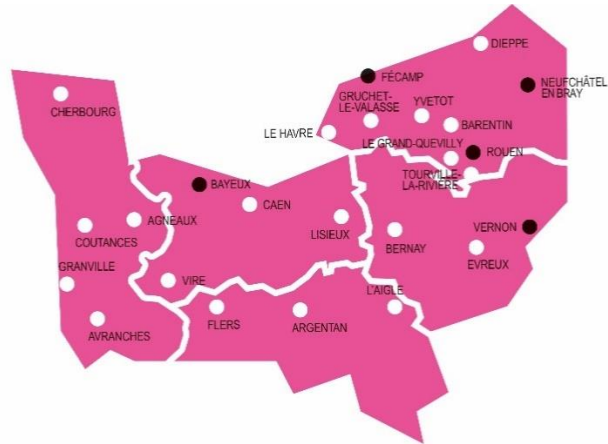


Avant de donner la parole à notre partenaire Intersport, M. LERESTEUX invite M. Nicolas MARAIS, Président du CROS Normandie, à dire quelques mots.



## **10 – INTERVENTION D'INTERSPORT**

Richard PERRIN intervient auprès des clubs au nom des 30 magasins Intersport présent sur le territoire normand. La volonté d'Intersport est d'aider le football amateur en proposant des tarifs et des services aux clubs grâce à leur réseau de commerciaux, c'est tout l'enjeu du partenariat signé avec la Ligue de Football de Normandie.



Pour conclure cette Assemblée Générale, M. LERESTEUX remercie les partenaires présents notamment les assurances Générali, le directeur du Crédit Agricole de Lisieux ainsi qu'Intersport.

Il se satisfait de voir que beaucoup de clubs sont présents et remercie les membres du Comité de Direction et des Commissions pour leur travail à ses côtés afin d'aider au maximum les clubs. Il précise qu'il souhaiterait les aider encore plus, mais qu'il est nécessaire aussi de respecter les règlements.

Il se dit sensible au travail de tous les bénévoles dans les clubs car lui-même a été entraîneur, Président de club, de District puis de Ligue.

Il regrette néanmoins cette augmentation des incivilités et souhaite qu'un travail soit effectué par tous les acteurs du football pour y remédier.

Pour finir, il remercie toutes les personnes qui ont accepté de venir à Lisieux et remercie de nouveau toutes les personnes présentes lors de cette Assemblée.

Il invite tous les clubs à venir nombreux lors du match de l'Equipe de France Espoirs au Stade d'Ornano le 30 mars prochain, il s'agira d'un match capital pour la qualification en Championnat d'Europe. D'ailleurs, il invitera deux personnes par club à ce match.

Le Président,

Pierre LERESTEUX

Le Secrétaire Général

Roger DESHEULLES

